

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 10 (1902)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Etat économique de Villeneuve sous les princes de Savoie  
**Autor:** Corthésy, Eug.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-11607>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tenait à l'éducation qu'il avait reçue de son précepteur, un républicain de vieille trempe... Pendant les neuf mois qu'il passa à la cour, le Premier Consul n'eut pas d'avocat plus chaleureux et plus persuasif. Idéalisant Bonaparte dans le sens de ses propres aspirations, il le représentait comme un nouveau Timoléon s'appliquant à assurer au peuple français la jouissance à perpétuité des grandes conquêtes de la Révolution. Docile à sa voix, le jeune autocrate de toutes les Russies partageait son admiration pour le grand homme qui se trouvait à la tête de la République française. Honni et raillé par les amis juvéniles d'Alexandre, détesté et craint par ses ministres, ce « scélérat de La Harpe », ainsi que l'appelait Panine <sup>1</sup>, n'en exerça pas moins une grande influence sur la marche politique du cabinet de St-Pétersbourg en maintenant l'empereur dans d'excellentes dispositions à l'égard de la France. <sup>2</sup>»

On voit que le publiciste russe moderne, après avoir compulsé les documents officiels du temps, arrive à une conclusion singulièrement différente de celle du prince Czartoryski et assurément plus équitable et plus juste.

(*A suivre*).

E. MOTTAZ.

---

## ÉTAT ÉCONOMIQUE DE VILLENEUVE

### SOUS LES PRINCES DE SAVOIE

Dans un précédent article, nous avons étudié les origines de Villeneuve et dit quelques mots de sa situation économique. Sur ce dernier point nous voudrions aujourd'hui pousser plus loin nos investigations, et montrer surtout dans quelle mesure les événements de 1476 ont réagi sur le développement du bourg fondé par le comte Thomas.

<sup>1</sup> Le comte Panine, chef du cabinet impérial.

<sup>2</sup> *Nouvelle Revue*, 15 mai 1890.

Villeneuve semblait destinée à devenir la première cité du Chablais et du Pays de Vaud. Sa condition de ville libre, son emplacement favorable au commerce, lui donnèrent une importance qu'attestent les documents contemporains. Elle était le principal entrepôt des marchandises qu'on apportait d'Italie, et qu'on devait décharger dans les halles de la ville en payant une taxe déterminée. Le transport par le lac (*exercitium exeuvorum*) appartenait exclusivement à la bourgeoisie. Les bateliers de Villeneuve en exerçaient le monopole moyennant une redevance annuelle. C'était pour les habitants une source importante de profits. La bourgeoisie avait encore obtenu du prince le droit de pêche, l'usage de la grève, le droit d'imposer les charriots passant par la ville, etc. Il est vrai que toutes ces concessions étaient faites à titre onéreux ; mais ensuite du mouvement actif dont Villeneuve était le centre, il semble que les conditions favorables où s'est trouvée cette localité aient dû donner à son développement une vigoureuse impulsion. Cependant cette situation privilégiée n'a pas eu les conséquences qu'on aurait pu attendre. Au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, Villeneuve avait une population ne dépassant pas 700 âmes.

Pourquoi le bourg franc des comtes de Savoie a-t-il pris une si faible extension ? Il y a dans le développement d'une ville certains facteurs moraux et matériels dont la vraie portée échappe le plus souvent aux recherches des historiens. Le jeu des circonstances, par un caprice qu'on ne s'explique pas, détourne la vie sociale de sa direction primitive ou en comprime la libre expansion. Il ne suffit pas de fonder une ville et de la doter de certaines prérogatives. Il y a dans ses destinées une force qui agit indépendamment de la volonté des hommes. Parmi les causes qui, malgré les apparences favorables, ont empêché Villeneuve de devenir une grande ville, nous en discernons deux. Dans ce bourg créé artificiellement, la vie commerciale n'a pris aucun essor ; puis,

d'un autre côté, le peu d'étendue du sol cultivable a gêné le développement de l'agglomération naissante.

Villeneuve est restée réfractaire au commerce, quoiqu'elle parût désignée à devenir un centre d'affaires. Elle demeura ce qu'elle fût à l'origine, un lieu de transit, un poste de péages. La population a sans doute bénéficié de l'état de choses né des circonstances ; le passage des marchands étrangers a accru les ressources de la bourgeoisie. Mais celle-ci n'a pas su ou n'a pas voulu profiter de cette situation exceptionnelle pour élargir son champ d'activité. On s'explique cependant pourquoi le courant de vie commerciale n'a pas eu de prise sur ces hommes. La population de Villeneuve descendait d'anciens serfs ruraux. Son changement de fortune ne modifia pas ses habitudes. Elle resta attachée au sol, et ce n'était qu'occasionnellement qu'elle se mêlait au mouvement commercial. Son évolution économique fut essentiellement agricole.

La partie cultivée, réservée à la vigne et aux céréales, était restreinte, ce qui explique, nous l'avons dit, la faible population de Villeneuve. Mais, en revanche, les terres vagues, composées de forêts, de pâturages, de marécages, dont les habitants avaient la jouissance, formaient un territoire très étendu. Une reconnaissance de 1437 leur accorde l'usage des *pasquiers*, des chemins, des cours d'eau, des *joux noires* et des bois situés au-delà du Rhône jusqu'à la Morge de St-Gingolph, et en deçà, dans tout le mandement de Chillon et de Villeneuve. Les bourgeois de cette dernière localité n'avaient pas sur ces terres un droit de jouissance exclusif ; ils le partageaient avec les villages compris dans les limites de ce vaste territoire. Cet état de choses, tout extraordinaire qu'il paraisse, se concilie avec les idées du temps sur l'exploitation agricole. A l'époque lointaine où, dans cette région, on commença à cultiver le sol, il se forma une première agglomération de paysans. Ceux-ci obtinrent, outre

une tenure individuelle, l'usage des terrains vagues qui s'étendaient jusqu'aux confins des communautés limitrophes. D'autres agglomérations se constituèrent dans les limites de la marche primitive ; mais celle-ci subsista dans son intégrité, et tous y avaient un même droit de jouissance. C'est ainsi que le sol qui n'avait pas été converti en tenures individuelles, appartenait en commun aux différents villages compris dans ses limites. La constitution de ces villages en communautés devait amener inévitablement la division de la marche, et, malgré la précision des termes de la reconnaissance de 1437, nous pensons que Veytaux, Roche et Chesel, ainsi que le territoire situé au-delà du Rhône, étaient, à cette époque, détachés de fait de la communauté de Villeneuve. Au contraire, Noville et Rennaz avaient encore des intérêts communs avec cette dernière.

Jusqu'aux guerres de Bourgogne, qui unirent le Chablais à l'Etat de Berne, Villeneuve, Noville et Rennaz ont vécu dans une relation étroite. Rennaz faisait corps avec la bourgeoisie de Villeneuve, ainsi qu'il ressort des documents contemporains. Du reste ce village était compris dans le rayon des franchises de 1214, dont le Bay de Noville formait la limite du côté du Chablais.

La jouissance indivise des communaux fit naître de fréquentes contestations. On se querella au sujet des *flachères*. En 1443, le conflit fut apaisé par une transaction, suivant laquelle les habitants de Villeneuve couperaient les flachères six années sur sept. La septième appartiendrait à Noville. Mais c'est l'exploitation des pâturages qui fut le plus vivement disputée.

Les pâturages communs constituaient une des principales richesses de Villeneuve. A l'exception d'Ayerne et d'Argniaulaz, qui appartenaient à l'hospice fondé par Aymon de Savoie, ils comprenaient toute la région renfermée entre la Tinière et les Rochers de Naye, d'un côté, le Petit-Hongrin

et l'Eau-Froide, de l'autre. La communauté avait sur ces pâturages un droit de possession illimité ; elle ne devait au prince aucune redevance, sinon la cavalcade. Après la conquête du Chablais, Noville et Rennaz, réclamant leur part des pâturages communs, il s'éleva toutes sortes de contestations, que nous examinerons plus loin.

Rappelons ici les évènements fâcheux que les guerres de Bourgogne ont provoqués dans la plaine du Rhône, et dont Villeneuve a éprouvé le douloureux contre-coup. En août 1475, des bandes bernoises avaient pris le château d'Aigle, parce que le seigneur de Compois favorisait le passage des mercenaires italiens, qui se rendaient en Bourgogne. Ce fut le signal d'une guerre dévastatrice. Les Hauts-Valaisans, alliés des Bernois, occupèrent le Bas-Valais savoyard ; mais pendant que l'armée des Confédérés marchait sur Grandson, Amédée de Gingins, capitaine-général du Chablais, s'empara de St-Maurice, de Martigny et du château de Conthey, et repoussa les Hauts-Valaisans. Cependant la défaite du duc de Bourgogne décida la petite armée savoisienne à se retirer sur Chillon, que défendait Pierre de Gingins, seigneur du Châtelard. Les Hauts-Valaisans reprirent possession des places qui leur avaient été enlevées, puis poursuivirent les Savoyards. Chillon leur résista ; mais Villeneuve offrait une compensation à leurs besoins de vengeance. Les assaillants pénétrèrent dans le bourg qui subit toutes les horreurs du pillage, de l'incendie et du massacre <sup>1</sup>.

Ceux qui survécurent se joignirent aux défenseurs de Chillon <sup>2</sup>. Villeneuve se releva cependant de ses ruines, et la

<sup>1</sup> *Ipsi per ipsos hostes fuerunt forragiati, assaccarnenti, et domus eorum combustæ ; plerique ex eis etiam in defensione Villæ trucidati, etc.,* 29 novembre 1477. *Archives de Villeneuve.*

<sup>2</sup> *Alii etiam qui superfuerunt, continuo excubias in burgo castridicti loci Chillionis fecerunt et facere volunt, ut ab insidiis inimicorum liberentur. — Ibidem.*

vie reprit peu à peu son train ordinaire. Mais la malheureuse population était à peine revenue de ses angoisses et de ses alarmes, qu'un fait important dans ses conséquences économiques vint encore aggraver sa situation. Elle se vit brutalement détachée du Chablais, auquel l'unissaient les affinités historiques autant que les intérêts économiques, et en particulier de cette région dont elle était le centre, sur laquelle s'étendaient sa protection et son influence. Nous avons vu de quelle nature étaient les relations qui existaient entre Villeneuve et les villages voisins : mais il s'était formé un lien plus étroit, le lien qu'engendre la solidarité dans le danger. En temps de guerre, Roche, Noville, Rennaz et Chessel avaient droit de refuge à Villeneuve, en retour duquel ils devaient contribuer à l'entretien des murailles.

Il n'est pas possible de dire d'une façon un peu précise dans quelle mesure la conquête du Chablais a influé sur les destinées de Villeneuve. Mais il est certain qu'elle lui a nui. En la séparant, au point de vue politique, de la région à laquelle elle se rattachait par l'histoire et par la nature, en l'isolant dans les étroites limites de son territoire, on a enlevé à Villeneuve une partie de sa vitalité, et surtout on a porté un coup sérieux à sa situation matérielle. L'Eau-Froide marqua la frontière de la province bernoise ; par conséquent Rennaz et Noville furent détachés de Villeneuve. Cette séparation entraîna la liquidation de leurs intérêts communs, qui se fit au préjudice de Villeneuve. Celle-ci perdit tous ses communaux de la plaine, jusqu'à l'Eau-Froide. Se voyant dépouillée de tous ses droits dans le plat pays, elle revendiqua la possession exclusive des hauts pâturages. Mais elle comptait sans le gouvernement bernois, qui défendit énergiquement les droits que ses sujets de Rennaz et de Noville avaient sur les *pasquiers* communs. Il y eut à ce sujet des conflits interminables. Les bourgeois de Villeneuve firent appel à la bonté du duc de Savoie ; ils le supplièrent

d'intervenir contre les entreprises de Berne, qui portait atteinte à leurs possessions, à leurs usages, à leurs libertés, à leurs privilèges. Mais ce fut en vain ; Berne avait pour elle la puissance. Ses prétentions prévalurent. Noville conserva ses droits sur les pâturages communs, et les habitants de Rennaz, en leur qualité de combourgeois, reçurent le quart des biens que possédait la bourgeoisie de Villeneuve.

Le vieux bourg du comte Thomas, qui, fier de ses murailles et de ses franchises, avait étendu son influence sur tout le pays, se voyait humilié, dépouillé par des vainqueurs insolents. Dans son impuissance il dut subir leurs insultes et laisser se dresser à sa porte une colonne portant les armes de l'ours.

L'orgueil froissé de la noble bourgeoisie, comme elle est nommée dans les actes, entretint probablement dans les cœurs un vif ressentiment contre les Bernois. Mais Villeneuve, à son tour, a dû se courber sous leur domination. Il serait curieux de connaître l'état des esprits au moment où s'opéra la conquête ; mais aucun écho n'est arrivé jusqu'à nous. Nous pensons toutefois que les hommes de cette époque acceptèrent avec amertume un état de choses qu'ils ne pouvaient pas empêcher. Ils gardèrent sans doute un pieux souvenir à cette maison de Savoie, qui s'était montrée si libérale à leur égard.

C'est dans leur ville que Ferdinand Bouvier, de complicité avec la noblesse vaudoise et le duc Charles-Emmanuel, mûrit le projet d'enlever aux Bernois le château de Chillon. Cette famille, qui comptait parmi les bourgeois de Villeneuve, jouit d'une grande considération auprès des princes de Savoie. Au commencement du XV<sup>e</sup> siècle François Bouvier était lieutenant du bailli de Chillon. Les Bouvier subirent, comme d'autres, la domination bernoise ; mais ils restèrent dévoués à la Savoie.

Voici comment L. Vulliemin raconte la tentative avortée



de Ferdinand Bouvier (1588). « Il avait, dans ce but, embusqué quelques hommes dans la forêt voisine et s'était rendu, à l'heure du dîner, chez le bailli. Mais comme ils étaient à table, échangeant de joyeux propos, une lettre arriva. La conjuration avait été découverte. Le bailli n'eut pas plutôt lu, que, se tournant vers son convive : « J'en suis fâché, mon compère, lui dit-il, mais je reçois l'ordre de vous arrêter ». Bouvier, prisonnier de celui qu'il venait surprendre, demanda deux heures pour mettre ordre à ses affaires, une garde devait veiller sur sa personne. Le Bernois, le cœur ouvert, lui permet de se rendre, sous escorte, à Villeneuve. Mais auprès de la porte du manoir se trouvait celle de la cave, et l'usage du pays voulait que l'on s'y rafraîchît, après une course précipitée. On entre donc ; on goûte d'un vin, puis d'un autre ; on était arrivé au meilleur quand Bouvier s'esquive, fait rouler sur les miliciens les gonds de ses portes de chêne, et, chargé de ce qu'il a de plus précieux, s'élançe à cheval, passe le Rhône à gué, et se trouve en sûreté sur la rive savoisienne <sup>1</sup>. » Le manoir a fait place à une construction moderne. Mais la cave, restée célèbre, existe encore ; on y boit comme au temps où le conspirateur endormait la vigilance de ses gardiens ; cependant les reflets d'or du Villeneuve y évoquent des images plus souriantes. Les biens de Ferdinand Bouvier furent confisqués. Il possédait entre autres le pâturage du Jorat, dans la vallée du Petit-Hongrin, et le domaine du Grand Clos, à Rennaz, qui furent vendus, le premier en 1592, le second en 1594.

Nous avons rapporté ici l'équipée de Bouvier, parce que cet événement marque la dernière convulsion d'un état social enveloppant dans son déclin les institutions auxquelles il avait donné la vie. Villeneuve, fondée dans un but spécial, pour une mission déterminée, vit son rôle cesser avec le

<sup>1</sup> L. Vulliemin. *Chillon. Etude historique*, 183.

régime qui l'avait créée. Si elle a survécu au gouvernement des ducs de Savoie, elle est restée figée dans son passé, pareille à ces demeures féodales, dont l'ancienne destination s'adapte mal aux exigences de la vie moderne. Sur les rives enchanteresses du Léman, où l'industrie des étrangers a fait disparaître les derniers vestiges des vieux âges, Villeneuve est là comme un témoin d'une époque lointaine, dont presque rien ne subsiste aujourd'hui. Il est vrai que ses murailles et ses portes ont disparu, que des constructions nouvelles se sont élevées ; mais dans son ensemble Villeneuve a peu changé. Des maisons au front étroit, tournant le dos au paysage, se pressent encore les unes contre les autres. L'ancien hospice d'Aymon de Savoie est encore debout, avec son église et la haute tour qui la domine. Le vieux temple de St-Paul veille, dans son recueillement, sur la petite cité qui se serre auprès de lui, pendant que son clocher gothique émerge au-dessus des toits que le temps a brunis ; et les habitants subissent malgré eux le calme alanguiné qui se dégage des choses mortes.

Eug. CORTHÉSY.

---

## LES ÉTUDES HISTORIQUES A FRIBOURG

EN 1901-1902

Le canton de Fribourg possède deux sociétés d'histoire qui, depuis quelques années, déploient une activité aussi considérable qu'intéressante.

La plus connue est la *Société d'histoire du canton de Fribourg* dont la fondation remonte à 1840 et qui compte actuellement plus de 160 membres. La Société historique fribourgeoise de langue allemande existe d'autre part depuis huit ans et, sous la présidence de M. le professeur Büchi, a déjà mis au jour des travaux de valeur et des documents du plus grand intérêt.